

**OCCITANIE-PYRÉNÉES-
MÉDITERRANÉE**

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE

Association loi 1901

Siège social : 13 rue du Lieutenant Paul Delpech

09000 FOIX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE

Association loi 1901

Siège social : 13 rue du Lieutenant Paul Delpech

09000 FOIX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 20 mai 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2019			31.12.2018	PASSIF	31.12.2019	31.12.2018
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	12 500	12 500			Fonds propres (avant affectation)	188 133	174 609
Terrains					Résultat de l'exercice	10 281	13 525
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	198 415	188 133
Autres immobilisations corporelles	2 966	2 129	837	164	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	294 519	325 651
Autres prêts et titres immobilisés	22 500		22 500	30 000	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	22 982	22 238
Total	37 966	14 629	23 337	30 164	Total	317 501	347 889
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	265 660		265 660	160 055	Fournisseurs	388 767	155 721
Autres créances	349 010		349 010	326 488	Dettes fiscales et sociales	24 218	20 688
Trésorerie	276 067		276 067	187 174	Autres dettes	1 926	1 590
Charges constatées d'avance	20 502		20 502	10 140	Produits constatés d'avance	3 750	
Total	911 240		911 240	683 857	Total	418 661	177 998
Total	949 206	14 629	934 577	714 021	Total	934 577	714 021

COMPTE DE RESULTAT	2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	19 500	19 500
Ventes de marchandises		
Prestations de service	92 187	99 395
Subventions d'exploitation	401 361	415 229
Dons et Mécénat		
Contributions financières	168 903	178 377
Autres produits	3	0
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	300 651	165 363
Quote-part subvention invest. virée au résultat		
Total	982 604	877 864
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	124 657	112 766
Aides financières	439 261	296 982
Impôts et taxes	1 826	1 642
Salaires	98 868	87 482
Charges sociales	36 519	35 453
Autres charges	5	7
Dotations aux amortissements	533	543
Dotations aux dépréciations et provisions	744	4 574
Reports en fonds dédiés	269 519	325 651
Total	971 933	865 099
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	10 671	12 765
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	576	440
Autres produits financiers		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	576	440
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	576	440
RESULTAT COURANT (I + II)	11 247	13 204
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	334	698
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	334	698
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	1 300	378
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	1 300	378
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-966	320
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	10 281	13 525
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	53 160	45 600
Bénévolat	15 870	17 572
Total	69 030	63 172
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	53 160	45 600
Personnel bénévole	15 870	17 572
Total	69 030	63 172

ANNEXE

au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui dégage un excédent de 10 281,32 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association : la fédération a pour but, au service de l'idéal laïc, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler au titre de cet exercice.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Droit d'auteur Film	12 500,00			12 500,00
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	1 758,85	1 207,20		2 966,05
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	14 258,85	1 207,20		15 466,05

b) Acquisitions et désinvestissements

Ordinateur portable Fujitsu

1 207,20

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Droit d'auteur Film	33%	12 500,00			12 500,00
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	1 595,35	533,48		2 128,83
Mobilier de bureau	20%				
Total		14 095,35	533,48		14 628,83

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêt Ligue Enseignement 31	22 500,00	22 500,00	

3. Stocks

Néant

4. Usagers

Ligue Confédéral	162715,63
Ligue Enseignement 09	2547,12
Ligue Enseignement 11	16130,97
Ligue Enseignement 12	6482,23
Ligue Enseignement 30	8911,55
Ligue Enseignement 31	31767,50
Ligue Enseignement 32	2193,44

Ligue Enseignement 34	1224.00
Ligue Enseignement 46	9486.98
Ligue Enseignement 48	3658.59
Ligue Enseignement 65	2333.45
Ligue Enseignement 66	6332.00
Ligue Enseignement 81	1680.75
Ligue Enseignement 82	2855.07
JPA Occitanie	94.80
UFCV SUD OUEST	1230.00
UFOLEP 31	6016.00
	<u>265660,08</u>

5. Autres créances

Subv. CARSAT (Décodeurs/séniors 2019)	14750.00
Subv. CARSAT (Décodeurs/séniors 2018)	14950.00
Subv. Conseil Régional (Discrimétrage 2019)	35000.00
Subv. Conseil Régional (Chemin de traverse 2018)	20000.00
Subv. Conseil Régional (Chemin de traverse 2019)	20000.00
Subv. Conseil Régional (Services Civiques solde 2018)	25110.00
Subv. Conseil Régional (Services Civiques 2019)	83700.00
Subv. Conseil Régional (Egalité Filles-Garçons 2017/2018)	9000.00
Subv. Conseil Régional (Egalité Filles-Garçons 2018)	5000.00
Subv. Conseil Régional (Les Après-midi de la ligue 2019)	5000.00
Subv. Conseil Régional 2018	39750.00
Subv. Conseil Régional 2019	39750.00
Subv. Conseil Régional (Projet santé des jeunes 2018)	18500.00
Subv. Conseil Régional (Projet santé des jeunes 2019)	18500.00
	<u>349010,00</u>

6. Trésorerie

La Banque Postale	198713.68
Livret A LBP	77353.69
	<u>276067.37</u>

7. Charges constatées d'avance

Publi Quercy	6925.20
ALI EXPRESS - podomètres	6429.18
FLASHBAY LIMITED	6760.00
Divers	387.90
	<u>20502.28</u>

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association et de l'apport de l'actif net de la Ligue de Midi-Pyrénées Formation suite à sa dissolution pour 34 730.75 €.

2. Subventions d'investissement

Néant

3. Fonds dédiés

	Début	Reports	Utilisations	Fin
Académie Toulouse - Devoirs faits	55 000,00	96 511,25	55 000,00	96 511,25
Conseil Régional - Service Civique	83 700,00	83 700,00	83 700,00	83 700,00
Conseil Régional - Projet Santé Jeune	18 500,00	18 500,00	18 500,00	18 500,00
DRJSCS - Service Civique	20 000,00	5 537,51	20 000,00	5 537,51
CARSAT - Décodeurs/séniors	45 618,00	14 750,00	45 618,00	14 750,00
ARS - Projet ICAPS	52 832,95	50 520,00	52 832,95	50 520,00
Confédéral - Dynamique mutualisation régional	50 000,00		25 000,00	25 000,00
Total	325 650,95	269 518,76	300 650,95	294 518,76

4. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	22 237,90	744,48		22 982,38
Provisions pour charges	22 237,90	744,48		22 982,38
Usagers				
Dépréciations				
Total	22 237,90	744,48		22 982,38
Dotations / reprises d'exploitation		744,48		
Dotations / reprises financières				
Dotations / reprises exceptionnelles				
Total		744,48		

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

6. Fournisseurs

Ligue Confédéral	2550.00
Ligue Enseignement 09	13994.25
Ligue Enseignement 11	11067,00
Ligue Enseignement 12	19226.71
Ligue Enseignement 30	10791.03
Ligue Enseignement 31	85398.81
Ligue Enseignement 32	41945,99
Ligue Enseignement 34	12926.10
Ligue Enseignement 46	19466,45
Ligue Enseignement 48	14849.24
Ligue Enseignement 65	25363.40
Ligue Enseignement 66	25095.30
Ligue Enseignement 81	33892,40
Ligue Enseignement 82	14953.32
FAOL JT Carcassonne	1570.00
Fournisseurs Divers	2960.00
Factures non parvenues	<u>53954.65</u>
	388767,05

7. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	9885.11
Charges sur congés payés	4064.87
Urssaf	4079.00
Caisse retraites	3651.79
Mutuelle Harmonie	148.92
Prévoyance	320.60
CPAM – indu IJ	40.60
DGFIP	201.00
Unifformation	<u>1826.00</u>
	24217.89

8. Autres dettes

Note de frais	1926.09
---------------	----------------

9. Produits constatés d'avance

Ligue Confédéral « marché des tuteurs »	3750.00
---	----------------

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Académie Toulouse - Devoirs faits	90 000.00	55 000.00
Conseil Régional - Animation Réseau	39 750.00	39 750.00
Conseil Régional - Les Après-midi de la Ligue	5 000.00	4 000.00
Conseil Régional - Service Civique	83 700.00	83 700.00
Conseil Régional - Discrimétrage	35 000.00	35 000.00
Conseil Régional - Chemin de Traverse	20 000.00	20 000.00
Conseil Régional - Projet santé des jeunes	18 500.00	18 500.00
Conseil Régional - Egalité Filles-Garçons		5 000.00
DRJSCS - service civique		20 000.00
DRJSCS - Animation Réseau CRAJEP		3 000.00
DRJSCS - FDVA		2 000.00
DRJSCS - Discrimétrage	4 000.00	4 000.00
CARSAT - Décodeurs /sénior	14 750.00	45 618.00
Poste FONJEP	10 660.50	10 660.50
ARS - Projet ICAPS	80 000.00	69 000.00
Total	401 360.50	415 228.50

2. Contributions financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Ligue Confédéral - CPO	20 963,00	20 963,00
Ligue Confédéral - Correspondants académiques	20 000,00	
Ligue Confédéral - Décrochage scolaire	15 000,00	
Ligue Confédéral - Diffusion vacances	106 439,68	74 981,29
Ligue Confédéral - Dynamique de mutualisation		75 000,00
Ligue Confédéral - D-clics numérique		7 333,00
Ligues région Occitanie - Contributions	6 500,00	
Ligue 46 - Service civique		100,00
Total	168 902,68	178 377,29

3. Aides financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Ligues région Occitanie - Projet Régional	322 714,75	222 346,00
Ligue 66 - Correspondant Académique	10 000,00	
Ligues région Occitanie - Défraiement VPT	106 546,11	74 636,38
Total	439 260,86	296 982,38

4. Produits exceptionnels

Produits sur exercices antérieurs **334.00**

5. Charges exceptionnelles

Charges sur exercices antérieurs **1299.80**

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	2	1.57	2	1.57
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)				
Total	3	2.57	3	2.57

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement en matière de Compte personnel à la formation (CPF)

Conformément à la loi n°2004-391 du 4 mai 2004, modifiée par le décret n°2018-1153 du 14 décembre 2018, instaurant pour les salariés un droit individuel à la formation à hauteur de 500 € par an par salarié, les droits acquis par les salariés

à la clôture de l'exercice s'élèvent à :

GUEGAN Hervé: 2 660,00 € (144 h x 15 € + 500 €)

LAUER Davina : 1 724,15 € (81.61 h x 15 € + 500 €)

RICHARD Sophie : 1 210,10 € (47.34 h x 15 € + 500 €)

4. Engagement de crédits-bails et locations de longue durée

Loyers restants dus ALD Renault Mégane (27.5 mois x 320.20 €) 8805.50 €

5. Engagements hors bilan

Néant

6. Contributions volontaires en nature

Mise à disposition de personnels et Personnel bénévole pour l'Union Régionale :

Fédération de l'Ariège :

Salariés : 128 H x 30,00 = 3840,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 48 H x 23,00 = 1104,00 €

Fédération de l'Aude :

Salariés : 136 H x 30,00 = 4080,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 24 H x 23,00 = 552,00 €

Fédération de l'Aveyron :

Salariés : 144 H x 30,00 = 4320,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 48 H x 23,00 = 1104,00 €

Fédération du Gard :

Salariés : 128 H x 30,00 = 3840,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 24 H x 23,00 = 552,00 €

Fédération de la Haute Garonne :

Salariés : 152 H x 30,00 = 4560,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 240 H x 23,00 = 5520,00 €

Fédération du Gers :

Salariés : 160 H x 30,00 = 4800,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 48 H x 23,00 = 1104,00 €

Fédération de l'Hérault :

Salariés : 120 H x 30,00 = 3600,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 24 H x 23,00 = 552,00 €

Fédération du Lot :

Salariés : 144 H x 30,00 = 4320,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 54 H x 23,00 = 1242,00 €

Fédération de Lozère :

Salariés : 112 H x 30,00 = 3360,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 24 H x 23,00 = 552,00 €

Fédération des Hautes Pyrénées :

Salariés : 112 H x 30,00 = 3360,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 24 H x 23,00 = 552,00 €

Fédération des Pyrénées-Orientales :

Salariés : 200 H x 30,00 = 6000,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 24 H x 23,00 = 552,00 €

Fédération du Tarn :

Salariés : 140 H x 30,00 = 4200,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 24 H x 23,00 = 552,00 €

Fédération du Tarn et Garonne :

Salariés : 96 H x 30,00 = 2880,00 €

Administrateurs (Bénévolat) : 84 H x 23,00 = 1932,00 €

TOTAL 69030,00 €

Dont : - Salariés (Prestations en nature) : 53160,00 €

- Administrateurs (Bénévolat / Personnel bénévole) : 15870,00 €